



Code criminel impérial

Homicide

- Meurtre avec préméditation et circonstances aggravantes : de 25 à 50 ans de réclusion
- Meurtre avec préméditation : de 25 ans à 40 ans de réclusion
- Meurtre sans préméditation avec circonstances aggravantes : de 10 à 50 ans de réclusion
- Meurtre sans préméditation : de 10 à 40 ans de réclusion
- Homicide involontaire résultant d'un acte criminel : 10 à 25 ans de réclusion

Crimes contre la personne

- Voie de fait grave entraînant des lésions corporelles : de 5 à 25 ans de réclusion
- Voie de fait grave ou avec circonstances aggravantes : de 5 à 14 ans de réclusion
- Voie de fait simple : de 2 à 14 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée
- Enlèvement et séquestration : de 5 à 14 ans de réclusion
- Tentative de meurtre : de 10 à 25 ans de réclusion
- Menace de mort : jusqu'à 2 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée
- Menace de voie de fait : jusqu'à 6 mois de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée
- Chantage et extorsion : jusqu'à 18 mois de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée

Crime à caractère sexuel

- Agression sexuelle avec circonstances aggravantes : de 10 à 25 ans de réclusion
- Agression sexuelle simple : de 5 à 25 ans de réclusion
- Attouchement sexuel : de 2 à 10 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée
- Indécence et exhibitionnisme : de 2 à 5 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée
- Trafic ou réalisation de matériel pornographique mettant en scène des mineurs : de 2 à 10 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée
- Possession de matériel pornographique mettant en scène des mineurs : de 2 à 5 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée
- Relation sexuelle avec un mineur de moins de 14 ans : de 1 à 3 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée

Crime contre la propriété

- Vol avec circonstances aggravantes : de 18 mois à 25 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée et de 100 à 50 000\$ d'amende
- Vol de plus de 1 000\$: de 18 mois à 10 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée et de 100 à 25 000\$ d'amende
- Vol simple : de 6 mois à 5 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée et de 100 à 15 000\$ d'amende
- Vol de moins de 100\$ dans un établissement commercial : jusqu'à 18 mois de réclusion ou de 6 à 12 mois de liberté surveillée et de 100 à 5 000\$ d'amende
- Introduction par effraction dans une propriété : jusqu'à 2 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée et de 100 à 10 000\$ d'amende
- Dommage contre la propriété : jusqu'à 2 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée et de 100 à 10 000\$ d'amende
- Incendie criminel : de 5 à 10 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée et de 100 à 50 000\$ d'amende
- Recel : jusqu'à 18 mois de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée et de 100 à 10 000\$ d'amende

Crimes économiques

- Fraude avec circonstances aggravantes : de 5 à 10 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée et de 100 à 100 000\$ d'amende
- Fraude : de 1 à 3 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée et de 100 à 100 000\$ d'amende
- Fraude envers l'État : de 2 à 5 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée et de 100 à 100 000\$ d'amende
- Fabrication ou usage de faux de 1 à 3 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée et de 100 à 50 000\$ d'amende
- Fabrication ou usage de fausse monnaie : de 2 à 10 ans de réclusion de 6 à 24 mois de liberté surveillée et de 100 à 50 000\$ d'amende
- Infraction aux règles concernant l'importation et l'exportation de produits : jusqu'à 18 mois de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée et de 100 à 50 000\$ d'amende

Complot et complicité

- Complot pour meurtre : de 5 à 25 ans de réclusion
- Complot dans le but de commettre des voies de fait : de 2 à 10 ans de réclusion
- Complot dans le but de commettre un crime contre la personne ou un crime à caractère sexuel : de 2 à 7 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée
- Complot dans le but de commettre un crime contre la propriété ou un crime économique : jusqu'à 18 mois de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée
- Participation ou complicité à l'accomplissement d'un meurtre: de 10 à 25 ans de réclusion

- Participation ou complicité lors de l'accomplissement d'un crime : jusqu'à 5 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée
- Complicité après les faits : jusqu'à 18 mois de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée

Crimes concernant les stupéfiants

- Trafic ou importation de stupéfiant : de 5 à 14 ans de réclusion
- Production de stupéfiant : de 2 à 10 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée
- Vente d'une faible quantité de stupéfiant : de 1 à 5 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée
- Possession de stupéfiant : jusqu'à 2 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée

Autres infractions

- Entrave au travail des forces de l'ordre : jusqu'à 18 mois de réclusion ou de 6 à 12 mois de liberté surveillée
- Troubler l'ordre public : jusqu'à 18 mois de réclusion ou de 6 à 12 mois de liberté surveillée ou jusqu'à 1 000\$ d'amende
- Outrage au tribunal : jusqu'à 18 mois de réclusion ou de 6 à 12 mois de liberté surveillée ou jusqu'à 5 000\$ d'amende
- Corruption : jusqu'à 2 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée ou jusqu'à 5 000\$ d'amende
- Possession illégale d'une arme à feu : jusqu'à 2 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée
- Négligence criminelle : jusqu'à 5 ans de réclusion ou de 6 à 24 mois de liberté surveillée
- Évasion ou bris de condition de libération : jusqu'à 3 ans de réclusion

Règles sur les peines

Les accusations avec « circonstances aggravantes » sont portées avec l'autorisation du juge de première instance lorsque les éléments suivants surviennent : caractère particulièrement odieux du crime, présence de victime vulnérables (enfants et personnes âgées), récidive de l'accusé ou tout autre élément jugé aggravant par la cour.

Les peines de réclusion se purgent dans les pénitenciers impériaux selon les règles en vigueur. Les libérations conditionnelles sont fixées par la Commission des libérations conditionnelles, selon les barèmes suivants :

- peine pour homicide : pas de libération conditionnelle
- peine pour crime contre la personne : après 66% de la peine
- peine pour crime contre la propriété : après 33% de la peine
- autres crimes : après 50% de la peine

Toute infraction aux règles de liberté conditionnelle permet l'incarcération immédiate du condamné pour le restant de la peine.

Les peine de liberté surveillée se purgent dans la communauté avec la réalisation de travaux d'intérêt public. Toute infraction aux règles de liberté surveillée permet l'incarcération immédiate du condamné pour le restant de la peine.

La condamnation à une infraction de nature criminelle entraîne les conséquences suivantes pour le prévenu :

- perte des droits civils (éligibilité et droit de vote) pour une période de 20 ans
- perte du droit de porter ou de posséder une arme
- interdiction de quitter le pays et de posséder un passeport
- obligation de se rapporter à un agent de réhabilitation pendant les 7 années suivants la fin de la peine
- interdiction d'occuper un emploi au sein de l'État

La cour peut condamné un prévenu à une peine de sécurité d'incarcération à perpétuité s'il représente un risque sérieux pour la société ou si sa réhabilitation est jugée impossible.